



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 22 janvier 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs Yess Gacem, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, madame Andrée Loyer, directrice exécutive et M^e Geneviève Leduc, greffière.

CE-2020-23

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 4 ET 10 DÉCEMBRE 2019 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE SUR LE BUDGET ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUES LE 10 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 4 et 10 décembre 2019 ainsi que de la séance spéciale sur le budget et de la séance spéciale tenues le 10 décembre 2019 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2020-24

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT - RUE ATMEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Atmec, dossier numéro RS-19-315, comme illustré au plan numéro CRO-19-625 du 5 décembre 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Atmec	Nord	Entre les deux sections de la rue Achille-Vanhee	Décembre à mars

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-625 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-25

SOUSSION 2019 SP 324 - PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - TRAVAUX DU LOT 3 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Séguin Morris inc., 620, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour les travaux du lot 3 visant la modernisation des contrôles du programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau pour un montant total approximatif de 556 978,54 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 décembre 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30778-008-92972	508 595,65 \$	Réfection de la station d'épuration des eaux usées - 15-5101 – Travaux PRESTEP, lot 3
04-13493	24 221,72 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	24 161,17 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2020.

Adoptée

CE-2020-26

SOUSSION 2019 SP 343 - LOCATION DE VÉHICULES LÉGERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat pour le service de location de véhicules légers aux firmes apparaissant au tableau révisé des prix reçus, ci-joint, selon les prix unitaires incluant les taxes, mentionnés en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 19 novembre 2019, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat prendra effet le 1^{er} mars 2020 et se terminera le 28 février 2021.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget 2021 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2020.

Adoptée

CE-2020-27

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-45 POUR UN MONTANT TOTAL DE 171 377,97 \$ POUR LA PÉRIODE DU 21 AU 27 NOVEMBRE 2019

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-45 d'un montant de 171 377,97 \$ pour la période du 21 au 27 novembre 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2020.

Adoptée

CE-2020-28 **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-46 POUR UN MONTANT TOTAL DE 841 820,16 \$ POUR LA PÉRIODE DU 28 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2019**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-46 d'un montant de 841 820,16 \$ pour la période du 28 novembre au 4 décembre 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2020.

Adoptée

CE-2020-29 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-47 POUR UN MONTANT TOTAL DE 342 895,88 \$ POUR LA PÉRIODE DU 5 AU 11 DÉCEMBRE 2019**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-47 d'un montant de 342 895,88 \$ pour la période du 5 au 11 décembre 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2020.

Adoptée

CE-2020-30 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-48 POUR UN MONTANT TOTAL DE 677 885,01 \$ POUR LA PÉRIODE DU 12 AU 18 DÉCEMBRE 2019**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-48 d'un montant de 677 885,01 \$ pour la période du 12 au 18 décembre 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2020.

Adoptée

CE-2020-31 **SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT L'APPLICATION DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE 2005 AUX MÉNAGES SANS LOGIS ET AUX MUNICIPALITÉS CONNAISSANT UNE PÉNURIE DE LOGEMENTS LOCATIFS (VOLET II)**

CONSIDÉRANT QUE depuis l'année 2001 les taux d'inoccupation des logements sur le marché locatif privé ont chuté dans les grands centres urbains du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a autorisé la Société d'habitation du Québec à mettre en œuvre le Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs, lequel prévoit le versement d'une subvention aux municipalités pour des services d'aide d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs prévoit qu'une municipalité dont le taux d'inoccupation des logements locatifs est égal ou inférieur à 2 % peut recevoir une subvention de la société pour payer une partie des coûts directs des services d'urgence offerts aux ménages qui se retrouvent sans logis sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a mis en place un service d'urgence aux ménages qui se retrouvent sans logis par l'intermédiaire de l'Office d'habitation de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau remplit les conditions d'admissibilité du programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a déposé une demande de subvention auprès de la Société d'habitation du Québec, par sa résolution numéro CM-2019-687 du 22 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a transmis à la Ville de Gatineau un projet d'entente du Programme d'aide d'urgence 2005 sans logis pour signature, ayant pour but d'établir les obligations de la municipalité et de la Société en vue du versement de l'aide financière selon les dépenses admissibles décrites à l'Annexe 1 de l'entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- d'entériner l'entente avec la Société d'habitation du Québec d'une durée de six mois pour la période du 26 juin au 31 décembre 2019;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'entente avec la Société d'habitation du Québec;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
01-82125	30 697 \$	Programme – Pénurie de logements

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2020.

Adoptée

CE-2020-32

RÉCLAMATION DES DÉPENSES POUR LES INONDATIONS DE 2019 - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE - PROGRAMME GÉNÉRAL D'AIDE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES RÉELS OU IMMINENTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a vécu des inondations lors de la crue printanière de l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE les inondations ont mobilisé les services municipaux pour venir en aide à la population touchée dans plusieurs secteurs de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a publié un arrêté ministériel autorisant des municipalités, dont la Ville de Gatineau, à être admissibles au Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a transmis le 23 mai 2019, un formulaire d'ouverture de dossier au ministère de la Sécurité publique afin qu'elle soit admissible au Programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide permet à la Ville de Gatineau de réclamer une partie des dépenses encourues liées aux inondations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à transmettre les réclamations des dépenses avec les pièces justificatives selon le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents géré par le ministère de la Sécurité publique du Québec en vue d'obtenir le versement de l'aide découlant du sinistre.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la demande.

Adoptée

CE-2020-33

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 42-2003 CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET DU BON ORDRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - PROJET DE CAMPING D'HIVER DANS LA FORÊT BOUCHER ENTRE LE 1^{ER} FÉVRIER ET LE 15 MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE la Fondation forêt Boucher a réalisé avec succès un projet d'initiation au camping dans la forêt Boucher à l'automne 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation forêt Boucher sollicite à nouveau la collaboration de la Ville de Gatineau pour un deuxième projet de camping qui se déroulera entre le 1^{er} février et le 15 mars 2020 en collaboration avec des enseignants de l'école secondaire Grande-Rivière;

CONSIDÉRANT QUE cette activité ne requiert aucun soutien financier de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation forêt Boucher dégage la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournira au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés du centre de services d'Aylmer, au plus tard deux semaines avant la tenue du projet, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant minimal de 5 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue du projet de camping d'hiver organisé par la Fondation de la forêt Boucher, entre le 1^{er} février et le 15 mars 2020, en dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

Adoptée

CE-2020-34

SUBVENTION DE 10 000 \$ - EMBELLISSEMENT DE LA COUR DES ÉLÈVES DU PRIMAIRE DE L'ÉCOLE POLYVALENTE LE CARREFOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE l'école polyvalente Le Carrefour prévoit des travaux d'embellissement de la cour de l'école pour les élèves de la 3^e à la 6^e année du primaire;

CONSIDÉRANT QUE l'école polyvalente Le Carrefour, par l'entremise de la direction de l'école, a fait une demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE l'école polyvalente Le Carrefour relève de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Myriam Nadeau, par le biais de son budget discrétionnaire, désire contribuer au projet d'embellissement de la cour des élèves du primaire de l'école polyvalente Le Carrefour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- de verser à la Commission scolaire des Draveurs une subvention de 10 000 \$ pour soutenir le projet d'aménagement de la cour des élèves du primaire de l'école polyvalente Le Carrefour provenant du budget discrétionnaire de la conseillère Myriam Nadeau, district électoral de Pointe-Gatineau;
- d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'entente entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à faire les écritures comptables requises pour donner suite à la présente et à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de la Commission scolaire des Draveurs, à l'attention de madame Manon Dufour, directrice générale, au 200, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1K3, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-692-92970	10 000 \$	Madame la conseillère Myriam Nadeau – District électoral de Pointe-Gatineau – Aménagement d'équipement non- capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 17 janvier 2020.

Adoptée

CE-2020-35

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE LIMBOUR POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DES SENTIERS RÉCRÉATIFS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents de Limbour souhaite entretenir les sentiers récréatifs du district électoral de Limbour durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et l'Association des résidents de Limbour ont convenu d'un tracé venant identifier les limites des sentiers à damer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et l'Association des résidents de Limbour désirent convenir des responsabilités de chacune des parties quant à l'entretien des sentiers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre l'Association des résidents de Limbour et la Ville de Gatineau pour l'entretien des sentiers récréatifs du district électoral de Limbour;

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente entre l'Association des résidents de Limbour et la Ville de Gatineau.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Novembre 2019

CE-2020-36

AUTORISATION DE PAIEMENT DES COTISATIONS 2020 DE LA VILLE DE GATINEAU À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est membre de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération canadienne des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit payer les deux cotisations des associations municipales au début de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE les frais sont calculés selon la population, lesquels incluent les cotisations annuelles, la tarification au Carrefour du capital humain et la préinscription aux assises annuelles 2020 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque aux associations municipales suivantes pour le paiement de la cotisation annuelle 2020 de la Ville de Gatineau :

ASSOCIATION MUNICIPALE	MONTANT
Union des municipalités du Québec	214 947,03 \$ incluant les taxes
Fédération canadienne des municipalités	62 229,83 \$ incluant les taxes

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire numéro 02-11100-494 – Conseil municipal – Cotisations.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2020.

Adoptée

CE-2020-37

SUBVENTION DE 10 000 \$ - AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET BÂTIMENT 9 - ANALYSE DE FAISABILITÉ - LES PRODUCTIONS MUSICALES L'ARTISHOW - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE les Productions musicales l'Artishow et l'Avant-Première ont fait une demande d'aide financière pour l'analyse de faisabilité de ce projet à vocation culturelle, situé au 100, rue Gamelin;

CONSIDÉRANT QUE madame la conseillère Louise Boudrias souhaite augmenter la subvention déjà offerte pour ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élue est de 10 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre de Les Productions musicales L'Artishow, 217, rue Montcalm, Gatineau, Québec, à titre de subvention pour le financement du projet Bâtiment N° 9.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972-92971	10 000 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond – Aménagement - Subventions

Le virement de fond sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79937-692	3 800 \$		Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond – Aménagement non-capitalisable
02-79937-972		3 800 \$	Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2020.

Adoptée

CE-2020-38

SOUSSION 2019 SP 168A - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE VERS L'IDENTIFICATION PAR RADIO-FRÉQUENCE (RFID) POUR LES BIBLIOTHÈQUES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bibliotheca Canada inc., 202-383, avenue Parkdale, Ottawa, Ontario, K1Y 4R4, pour le transfert de technologie vers l'identification par Radio-Fréquence (RFID) pour les bibliothèques, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 1 140 275,41 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 8 janvier 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72011-692-92973	120 000 \$	Politique culturelle - Équipement non-capitalisable
18-17024-002-92974	24 994,13 \$	Bibliothèque Aurelien-Doucet - Ameublement
06-30844-001-92975	32 130,25 \$	Subvention MCCQ - Achat d'équipement - Bibliothèque Aurélien-Doucet - Achat d'équipement
18-16023-006-92976	178 311 \$	PDI - Déploiement des bibliothèques – Plateau - 16-2007 - DÉMARR. RAYONN - Autres
18-19029-003-92977	343 470,99 \$	Bibliothèque Lucy-Faris – Radio-fréquence
18-19029-100-92978	342 317,06 \$	Bibliothèques Lucy-Faris et Guy-Sanche –

04-13493	49 587,97 \$	Radio-fréquence TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	49 464,01 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fond sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-72011-999	120 000 \$		Politique culturelle - Autres
02-72011-692		120 000 \$	Politique culturelle – Équipement non-capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2020.

Adoptée

CE-2020-39

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME JUSTINE CÔTÉ-VILLENEUVE À TITRE D'ATTACHÉE POLITIQUE - GESTION DES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION - CABINET DU MAIRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 114.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire peut nommer des personnes nécessaires au bon fonctionnement de son cabinet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-996 du 12 décembre 2017, a adopté la structure organisationnelle du Cabinet du maire;

CONSIDÉRANT QUE la même résolution prévoyait que le maire pouvait embaucher un employé contractuel pour répondre aux besoins identifiés;

CONSIDÉRANT QUE le poste est présentement vacant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Justine Côté-Villeneuve à titre d'attachée politique (poste numéro HS-CAD-0110), selon les modalités, termes et conditions du contrat prenant effet dès son adoption par le comité exécutif.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer le contrat de travail.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire numéro 02-11200-115 – Cabinet du maire – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2020.

Adoptée

CE-2020-40

PROLONGATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL POUR MONSIEUR YVAN BLAYO POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 AU POSTE DE COORDONNATEUR DE PROJETS - AIR ET ÉNERGIE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaires associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de coordonnateur de projets, Environnement, air et énergie, du Service de l'environnement pour une période de 12 mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Yvan Blayo à titre de coordonnateur de projets, Environnement, air et énergie, du Service de l'environnement pour une période de 12 mois.

Les fonds à cette fin seront pris dans l'enveloppe de la Politique environnementale.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 janvier 2020.

Adoptée

CE-2020-41*

MODIFICATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT les dispositions de l'engagement contractuel de la vérificatrice générale adopté par la résolution numéro CM-2017-93 du 24 janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT la politique salariale et le recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau, résolution numéro CM-2018-1062 du 11 décembre 2018 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de modifier l'engagement contractuel de la vérificatrice générale afin d'en modifier le salaire selon les nouvelles modalités du contrat.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2020.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif